Montagny-près-Yverdon

Location du Temple

Tarifs et règlement d'utilisation

Lorsque la demande de location est effectuée par :

- Un-e habitant-e d'une Commune de la paroisse
- L'organiste de la paroisse

Le Temple est mis à disposition gratuitement été, comme hiver.

Lorsque la demande de location est effectuée par :

- Une personne extérieure à la Paroisse

Les tarifs suivants s'appliquent :

- Eté : du 01.05 au 30.09 : CHF 200.00
- Hiver : du 01.10 au 30.04 : CHF 300.00

Adopté par la Municipalité le 2 novembre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La Secrétaire :

P.-A. Lunardi D. Humblet